

## TRANSPIRATION EXCESSIVE

---

Par Profil supprimé Postée le 08/04/2014 19:07

bonjour , je suis la en tant que femme de consommateur ou ex-consommateur , et continue même après son "sevrage express" a me soucier pour mon conjoint. certains points sont bénins comme celui dont je vais vous demander conseil et d'autre plus soucieux , c'est pourquoi je rejoins ce forum (vos rps ;)

Mon conjoint transpirait la nuit énormément quand il était fumeur régulier, et c'était vraiment insupportable, l'humidité passait dans tous les draps jusqu'à en mouiller mon côté (ma place) donc ultra désagréable et de plus cette transpiration était vraiment rebutante point de vue odeur.

Ca sentait vraiment mais vraiment fort , les aérations quotidiennes du lit ne suffisaient pas a faire partir l'odeur d'une nuit a l'autre...

il a été sous traitement après de gros problèmes de santé dus a l'excès de consommation (délire hallucinogènes ,hospitalisation ,ect...) , pendant ce traitement les suées étaient toujours présentes mais se sont dissipées a l'arrêt de celui-ci.

Mon problème aujourd'hui ,c'est que le traitement a été arrêté depuis au moins 1an et demi maintenant et que mon conjoint recommence fréquemment a avoir de nouveau ces transpirations nocturnes et excessives.

Ce n'est pas quelqu'un qui transpire beaucoup en journée même sous effort.

De quoi cela peut-il venir , comment peut-on le savoir et quoi faire ??

(PS: je n'assume pas le fait qu'il ne refume pas de temps a autre , ou quelques lattes par ci par la , malheureusement)

---

### Mise en ligne le 09/04/2014

Bonjour,

Avant de vous répondre, nous vous précisons que vous avez la possibilité de participer au forum de notre site sur cette page.

Si le cannabis peut créer des sueurs nocturnes, c'est au moment de l'arrêt des consommations sur une période pouvant aller jusqu'à un mois. La consommation de cannabis en soit ne devrait pas générer de transpiration telle que vous la décrivez. Il nous semble qu'il faille envisager d'autres explications à cette situation. Est-ce lié à des problèmes de santé dont vous n'auriez pas connaissance ? Ou encore, serait-ce lié à la consommation ou au manque d'un autre produit : médicament ou drogues ? Vous ne nous dites pas si vous en avez discuté ensemble et si oui quelle est sa réaction, sa réponse. Il semble important que vous puissiez en parler ensemble. Il se peut également qu'il ne vous dise pas tout. Si des doutes subsistent et que vous ne le vivez pas bien, vous pouvez demander à en parler à des professionnels (médecins, travailleurs sociaux, psychologues) dans des centres de soins spécialisés en addictologie (CSAPA). Ces centres proposent des consultations anonymes et gratuites. Nous vous proposons ci-dessous une adresse d'un CSAPA proche de chez vous.

Nous espérons que votre situation évoluera positivement.

Cordialement.

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CSAPA 37 TOURS-CENTRE

26, rue de Richelieu  
37000 TOURS

Tél : 02 47 47 91 91

Site web : [www.chu-tours.fr/](http://www.chu-tours.fr/)

Accueil du public : Lundi au vendredi de 10h à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi, notamment les mercredi.

Consultations à la maison des adolescents sur demande.

Substitution : Délivrance des traitements de substitution pour les patients suivis.

Service mobile : le lundi et vendredi de 9h à 17h. Les mercredis en semaines paires de 9h à 17h. sur rendez-vous

Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h à 16h30

Voir la fiche détaillée